**Modèle de courrier d’information du droit à bénéficier d’une**

**Période de Préparation au Reclassement (PPR)**

(*Courrier à adresser au fonctionnaire)*

A \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

M\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ le Maire (*ou Président*)

de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

à

Madame / Monsieur \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (adresse)

**LRAR** n°\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Objet : Information du droit à bénéficier d’une Période de Préparation au Reclassement**

Madame / Monsieur, (*à adapter selon le cas*)

Par avis en date du \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, le conseil médical a considéré que votre état de santé, sans vous interdire d’exercer toute activité, ne vous permettait plus de remplir les fonctions correspondant aux emplois de votre grade de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

Conformément à l’article 2 du décret n° 85-1054 du 30 septembre 1985 modifié, j’ai l’honneur de vous informer que vous pouvez bénéficier d’une Période de Préparation au Reclassement (P.P.R.).

Cette période, d’une durée maximale de douze mois, vise à accompagner la transition professionnelle des fonctionnaires territoriaux vers le reclassement. Elle a pour objet de les préparer et, le cas échéant, de les qualifier pour occuper un nouvel emploi compatible avec leur état de santé tout en garantissant leur situation administrative.

Elle peut ainsi comporter, en fonction du projet professionnel de l’agent, des actions de formation ainsi que des périodes d’observation ou d’immersion sur un ou plusieurs postes dans la collectivité d’origine et/ou auprès de toute autre administration ou établissement public.

Ces actions seront formalisées dans une convention conclue entre vous, l’autorité territoriale et le Président du Centre de Gestion de Charente (CDG 16) *(ou le Président du CNFPT pour les agents de catégorie A+)*

Nouvelle garantie offerte aux fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l’exercice des fonctions de leur grade, la Période de Préparation au Reclassement est une faculté pour ces derniers qui peuvent néanmoins décider de renoncer à ce dispositif.

Au vu de ces éléments, je vous saurais gré de bien vouloir m’informer par écrit dans un délai de \_\_\_\_\_\_ jours à compter de la réception du présent courrier *(il est recommandé de prévoir un délai suffisant et raisonnable entre 8 et 15 jours -courrier en LRAR-)* :

* de votre volonté ou non d’être reclassé(e),
* de votre accord ou refus de bénéficier d’une Période de Préparation au Reclassement.

En cas d’acceptation de la P.P.R., je vous invite à compléter **le questionnaire** joint au présent courrier et à me le retourner afin de pouvoir vous proposer les actions de reconversion professionnelle les mieux adaptées à votre projet professionnel.

**A défaut de réponse dans le délai imparti, je considèrerai que vous renoncez à votre droit au reclassement et à votre droit à la période de préparation au reclassement. Vous pourrez, au terme de vos droits statutaires à congés maladie, soit être admis(e) à la retraite pour invalidité avec l’accord de la CNRACL, soit être licencié(e) pour inaptitude physique.**

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter …………………. *(Service RH de votre collectivité)*.

Dans cette attente, je vous prie d’agréer, Madame/Monsieur, l’expression de ma considération distinguée.

Le Maire (ou Président),

PJ : - Note d’information agent du CDG 16

 - Questionnaire agent

Copie : Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Charente